

Décision du président N°2025/TT/40/01

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le code général de la fonction publique, et notamment son article L. 452-44,

Vu le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux centres de gestion institués par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale, et notamment ses articles 27 et 28,

Vu la délibération n° 18/11/08 en date du 7 décembre 2018 par laquelle le Conseil d'Administration a donné délégation à son Président pour créer les emplois non permanents correspondants aux activités du Pôle Optimisation du Centre de gestion de l'Oise dans le cadre de la mise à disposition d'agents aux collectivités adhérentes en application de l'article L. 452-44 du code général de la fonction publique,

Considérant la nécessité de créer les emplois non permanents correspondants aux demandes formulées par les collectivités adhérentes au Pôle optimisation du Centre de Gestion de l'Oise.

DECIDE :

ARTICLE 1 :

De créer les emplois non permanents suivants :

Collectivité adhérente	Motif de recrutement	Grade	Durée hebdomadaire de service	Date de création de l'emploi	Date de fin de l'emploi
GOUVIEUX	ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE	Adjoint territorial d'animation	6,27/35h	13/09/2025	31/08/2026
SENLIS	REMPLACEMENT D'UN AGENT MOMENTANEMENT INDISPONIBLE	Adjoint technique territorial	35/35h	26/09/2025	26/09/2025
GOUVIEUX	ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE	Adjoint technique territorial principal de première classe	3/35h	04/10/2025	04/10/2025
SAINT-SAUVEUR	VACANCE TEMPORAIRE D'UN EMPLOI PERMANENT	Adjoint technique territorial	6/35h	01/10/2025	30/11/2025
PUITS-LA-	ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE	Adjoint technique	2,5/35h	01/10/2025	30/09/2026

VALLEE	EMENT TEMPORAI RE D'ACTIVIT E	territorial			
LE-COUDRAY- SAINT-GERMER	REMPLECE MENT D'UN AGENT MOMENTA NEMENT INDISPONI BLE	Adjoint administratif territorial principal de deuxième classe	28/35h	01/10/2025	26/12/2025
Agglomération Creil Sud Oise (ACSO)	ACCROISS EMENT TEMPORAI RE D'ACTIVIT E	Adjoint technique territorial	35/35h	22/09/2025	22/09/2025
Agglomération Creil Sud Oise (ACSO)	ACCROISS EMENT TEMPORAI RE D'ACTIVIT E	Adjoint technique territorial	35/35h	22/09/2025	22/09/2025
Agglomération Creil Sud Oise (ACSO)	ACCROISS EMENT TEMPORAI RE D'ACTIVIT E	Adjoint technique territorial	35/35h	23/09/2025	23/09/2025
Agglomération Creil Sud Oise (ACSO)	ACCROISS EMENT TEMPORAI RE D'ACTIVIT E	Adjoint technique territorial	35/35h	23/09/2025	23/09/2025
BORNEL	REMPLECE MENT D'UN AGENT MOMENTA NEMENT INDISPONI BLE	Agent territorial spécialisé principal de deuxième classe des écoles maternelles	35/35h	22/09/2025	03/10/2025
BRESLES	REMPLECE MENT D'UN AGENT MOMENTA NEMENT INDISPONI BLE	Agent territorial spécialisé principal de deuxième classe des écoles maternelles	35/35h	23/09/2025	23/09/2025
LE FAYEL	VACANCE TEMPORAI	Rédacteur	16/35h	22/09/2025	31/10/2025

	RE D'UN EMPLOI PERMANENT				
BULLES	REMPLACEMENT D'UN AGENT MOMENTANEMENT INDISPONIBLE	Agent territorial spécialisé principal de deuxième classe des écoles maternelles	35/35h	26/09/2025	07/10/2025
SENLIS	REMPLACEMENT D'UN AGENT MOMENTANEMENT INDISPONIBLE	Adjoint technique territorial	8/35h	25/09/2025	26/09/2025
LABOISSIERE-ENTHELLE	REMPLACEMENT D'UN AGENT MOMENTANEMENT INDISPONIBLE	Agent territorial spécialisé principal de deuxième classe des écoles maternelles	35/35h	26/09/2025	26/09/2025
LACHAPELLE- SAINT-PIERRE	REMPLACEMENT D'UN AGENT MOMENTANEMENT INDISPONIBLE	Agent territorial spécialisé principal de deuxième classe des écoles maternelles	35/35h	25/09/2025	26/09/2025
Agglomération Creil Sud Oise (ACSO)	ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE	Adjoint technique territorial	35/35h	24/09/2025	25/09/2025
Agglomération Creil Sud Oise (ACSO)	ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE	Adjoint technique territorial	35/35h	24/09/2025	25/09/2025
Agglomération Creil Sud Oise (ACSO)	ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE	Adjoint technique territorial	35/35h	24/09/2025	25/09/2025
Agglomération Creil	ACCROISSEMENT	Adjoint technique	35/35h	25/09/2025	25/09/2025

Sud Oise (ACSO)	EMENT TEMPORAI RE D'ACTIVIT E	territorial			
Agglomération Creil Sud Oise (ACSO)	ACCROISS EMENT TEMPORAI RE D'ACTIVIT E	Adjoint technique territorial	35/35h	25/09/2025	25/09/2025
Agglomération Creil Sud Oise (ACSO)	ACCROISS EMENT TEMPORAI RE D'ACTIVIT E	Adjoint technique territorial	35/35h	26/09/2025	26/09/2025
Agglomération Creil Sud Oise (ACSO)	ACCROISS EMENT TEMPORAI RE D'ACTIVIT E	Adjoint technique territorial	35/35h	26/09/2025	26/09/2025
Agglomération Creil Sud Oise (ACSO)	ACCROISS EMENT TEMPORAI RE D'ACTIVIT E	Adjoint technique territorial	35/35h	26/09/2025	26/09/2025
Agglomération Creil Sud Oise (ACSO)	ACCROISS EMENT TEMPORAI RE D'ACTIVIT E	Adjoint technique territorial	35/35h	26/09/2025	26/09/2025
Agglomération Creil Sud Oise (ACSO)	ACCROISS EMENT TEMPORAI RE D'ACTIVIT E	Adjoint technique territorial	35/35h	26/09/2025	26/09/2025
Agglomération Creil Sud Oise (ACSO)	ACCROISS EMENT TEMPORAI RE D'ACTIVIT E	Adjoint technique territorial	35/35h	26/09/2025	26/09/2025
GOUVIEUX	ACCROISS EMENT TEMPORAI RE D'ACTIVIT E	Attaché	6,27/35h	13/09/2025	31/08/2026
GOUVIEUX	ACCROISS EMENT	Adjoint territorial d'animation	9,4/35h	01/09/2025	12/09/2025

Envoyé en préfecture le 08/10/2025 Reçu en préfecture le 08/10/2025 Publié le ID : 060-286000021-20251006-D2025TT4001-AR					
	TEMPORAI RE D'ACTIVIT E				
NOAILLES	REMPLACEMENT D'UN AGENT MOMENTA NEMENT INDISPONIBLE	Agent territorial spécialisé principal de deuxième classe des écoles maternelles	35/35h	30/09/2025	30/09/2025
NOAILLES	REMPLACEMENT D'UN AGENT MOMENTA NEMENT INDISPONIBLE	Agent territorial spécialisé principal de deuxième classe des écoles maternelles	35/35h	03/10/2025	03/10/2025
CHANTILLY	ACCROISSEMENT TEMPORAI RE D'ACTIVIT E	Attaché principal	2/35h	22/09/2025	17/10/2025
CHANTILLY	VACANCE TEMPORAI RE D'UN EMPLOI PERMANENT	Attaché principal	6/35h	22/09/2025	17/10/2025
CHANTILLY	VACANCE TEMPORAI RE D'UN EMPLOI PERMANENT	Attaché principal	4/35h	22/09/2025	17/10/2025

Les crédits correspondants sont inscrits au budget

ARTICLE 2 :

Conformément aux dispositions de l'article 28 du décret 85-643 précité, la présente décision fera l'objet d'un compte rendu lors de la prochaine réunion du conseil d'administration.

ARTICLE 3 :

Les dispositions de la présente décision prendront effet après transmission aux services de l'Etat et publication.

ARTICLE 4 :

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

Envoyé en préfecture le 08/10/2025

Reçu en préfecture le 08/10/2025

Publié le

ID : 060-286000021-20251006-D2025TT4001-AR

Fait à Beauvais, S²LOW

Le ...
Le Président,